



ASA LIMOUSIN AUTOMOBILE CLUB

# 41<sup>ème</sup> RALLYE REGION LIMOUSIN

7- 8- 9 JUIN 2007

## *REGLEMENT PARTICULIER*

**ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE**

**LIMOUSIN AUTOMOBILE CLUB**

**8, RUE PIERRE-DE-FERMAT 87280 LIMOGES**

**TELEPHONE : 05.55.04.19.69 FAX : 05.55.04.19.70**

**courriel : [aclimousin@wanadoo.fr](mailto:aclimousin@wanadoo.fr)**

**site officiel : <http://asalac.free.fr>**

# CHAMPIONNAT DE FRANCE des RALLYES

## RALLYE REGION LIMOUSIN

### PROGRAMME - HORAIRES

#### PROGRAMME.

<b>Mardi 10 avril 2007</b>	Parution du règlement, et ouverture des engagements
<b>Lundi 21 mai 2007</b>	Clôture des engagements pour les Coupes de Marque, à 24 h
<b>Lundi 28 mai 2007</b>	Clôture des engagements, à 24 h
<b>Vendredi 1<sup>er</sup> juin 2007</b> 18h	Publication de la liste des engagés (au siège de l'ASALAC)
De 14 h 00 à 19 h 00	Distribution du carnet d'itinéraire (Road-book) (au siège de l'ASALAC)
<b>Samedi 2 juin 2007</b> De 9 h 00 à 12 h 00	Distribution du carnet d'itinéraire (Road-book) (au siège de l'ASALAC)
De 8 h 00 à 20 h 00	Reconnaitances autorisées des ES
<b>Dimanche 3 juin 2007</b> De 8 h 00 à 20 h 00	Reconnaitances autorisées des ES
<b>Mardi 5 Juin 2007</b> De 9 h 00 à 18 h 00	Distribution du carnet d'itinéraire (Road-book) (au siège de l'ASALAC)
<b>Mercredi 6 Juin 2007</b> De 9 h 00 à 18 h 00	Distribution du carnet d'itinéraire (Road-book) (au siège de l'ASALAC)
De 8 h 00 à 20 h 00	Reconnaitances autorisées des ES
<b>Jeudi 7 Juin 2007</b> De 6 h 00 à 14 h 00	Reconnaitances autorisées des ES
De 17 h 00 à 23 h 45	Vérifications Administratives Parc des Expositions de Limoges (sur convocation)
De 17 h 15 à 24 h 00	Vérifications Techniques Parc des Expositions de Limoges (sur convocation)
De 13h 00 à 18 h 00	Séance d'Essai « La Creuse » à Châtelus-Le-Marcheix
20 h	Cérémonie de Départ au Podium ESTER-Technopole (sur convocation)
De 21 h 00 à 23 h 00	Marquage et contrôle des pneumatiques Parc des Expositions de Limoges (sur convocation)
<b>Vendredi 8 Juin 2007</b> De 7 h 00 à 9 h 00	Marquage et contrôle des pneumatiques Parc des Expositions de Limoges (sur convocation)
De 8 h 00 à 10 h 00	Mise en parc fermé de départ ESTER-Technopole
9h 00	Briefing de la Direction de Course pour les Officiels
9 h 30	1 <sup>o</sup> Réunion du Collège des Commissaires Sportifs PC du Rallye : ESTER – Technopole Bâtiment Ressources
10 h 00	Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ : PC du Rallye : ESTER – Technopole Bâtiment Ressources
11 h 30	Départ de la 1 <sup>o</sup> étape

14 h 29 Arrivée de la 1<sup>o</sup> étape ESTER-Technopole  
17 h 30 Publication de l'ordre et des heures de départ de la 2<sup>ème</sup> étape  
18 h 30 Départ de la 2<sup>ème</sup> étape  
23 h 02 Arrivée de la 2<sup>ème</sup> étape ESTER-Technopole,

**Samedi 9 Juin 2007**

02 h 30 Publication de l'ordre et des heures de départ de la 3<sup>ème</sup> étape  
07 h 15 Départ de la 3<sup>ème</sup> étape  
19 h 00 Arrivée du Rallye REMISE DES PRIX SUR LE PODIUM  
Affichage des résultats 1/2 heure après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé  
20 h 30 Vérifications finales : Concession Alfa-Roméo – Mitsubishi  
Espace PERICAUD Automobiles  
6, rue Edouard Goursat – 87280 LIMOGES  
(tarif horaire de la main d'œuvre : 45 € TTC)

Dimanche 10 juin 2007

De 9 h 00 à 13 h 00 Spéciale « Constructeurs » à Chaptelat (sur commande)

**TABLEAUX OFFICIELS D’AFFICHAGE.**

Jusqu'au Jeudi 7 juin 2007 ASALAC - 8, Rue Pierre-de-Fermat 87280 LIMOGES

Du Vendredi 8 juin au Samedi 9 juin 2007  
PC du Rallye : ESTER – Technopole - Bâtiment Ressources

Tableaux d'informations au Parc de Regroupement de ST-SORNIN-LAVOLPS et POMPADOUR

**LISTE DES ADRESSES:**

Organisation et Secrétariat du Rallye ASA LIMOUSIN AUTOMOBILE CLUB  
8, Rue Pierre-de-Fermat –  
87280 LIMOGES  
Tél. : 05.55.04.19.69 Fax 05.55.04.19.70  
Courriel : [aclimousin@wanadoo.fr](mailto:aclimousin@wanadoo.fr)

**ACCUEIL des OFFICIELS :**

Jeudi 7 juin de 14 h à 18h  
ASALAC – 8, Rue Pierre-de-Fermat – 87280 LIMOGES  
Tél. 05.55.04.19.69 .Fax 05.55.04.19.70

Vendredi 8 juin à partir de 7 h 00 Forum d'Ester

Organisation du Rallye et Secrétariat  
ASALAC 8, Rue Pierre-de-Fermat – 87280 LIMOGES

PC du Rallye ESTER TECHNOPOLE - Bâtiment Ressources

Salle de PRESSE ESTER TECHNOPOLE - Bâtiment Ressources

# ATTENTION

Les articles ou parties d'articles non mentionnés dans le présent règlement sont entièrement conformes au règlement F.F.S.A. des rallyes du Championnat de France.

Les autres articles complètent le règlement standard F.F.S.A

## ARTICLE 1. ORGANISATION

### Définition

L'ASA LIMOUSIN AUTOMOBILE CLUB Limousin organise en qualité d'organisateur administratif une épreuve nationale NPEA dénommée :

**41<sup>ème</sup> RALLYE REGION LIMOUSIN**  
qui se déroulera les  
**Jeudi 7, Vendredi 8 et Samedi 9 juin 2007**

avec le concours

- du Conseil Régional du Limousin
- des Conseils Généraux de la Creuse, Corrèze et Haute-Vienne
- de la Ville de Limoges, des villes de Châtelus-le-Marcheix, d'Eymoutiers et Bujaleuf, de Lubersac, St-Sornin-Lavoips et Pompadour
- de toutes les villes et agglomérations traversées

Ce rallye sera disputé conformément au Code Sportif international (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), règlement sportif de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au **règlement visé par la FFSA, permis d'organisation N° 98 du 16 mars 2007.**

Comité d'organisation

Présidents	Alain TISSEUIL Jean-Michel FILLOUX Christian DUCHER
Membres	Jean-Pierre LACORRE Josette LAFARGE Roland LAVERGNE Martial LEGUE Marcel-Jean LEURET Jean-Pierre MARTIN Nathalie MONZAT Jean-Marie NOZIERE Jean-François PEROTTO Pierre-Louis PUYGRENIER Claudie SIALELLI Laurent TEILLARD Guy TRONCAL Michel VAURY

### Permanence du rallye

De la date d'ouverture des engagements au jeudi 7 juin 2007 (horaires de bureaux):

ASALAC 8, Rue Pierre-de-Fermat – 87280 LIMOGES

Tél.: 0555041969 Fax : 0555041970

Du vendredi 8 juin au Samedi 9 juin 2007 :  
PC Course – ESTER - TECHNOPOLE

### Organisateur technique

ASA LIMOUSIN AUTOMOBILE CLUB

#### 1.1 Officiels de l'épreuve

**Observateur FFSA :** Albert PATISSON

Collège des Commissaires Sportifs :

Président	Jean-Paul MAILLARD
Membres :	Jacques DIEBOLT Serge PAILLE Jean-Paul PASQUET Daniel WACHORU
Secrétaire du Collège :	Baptiste FILLOUX
<b>Directeur de Course :</b>	Jacques COURMONTAGNE
Directeurs de course Adjoints :	Josy MARTIN Michèle MARTIN Roseline PRIOUX Valérie THORIN Yannick DAUBIGNE Michel LAROULANDIE
Secrétaire de la DC	Nicole BONNET
<b>Directeurs de Course Délégués</b>	
Vérfications	Guy CHEVALIER
Parcs Assistance	Jean-Claude GRAMMATICO
Parcs de Regroupement	Jacky BONNET
Voiture Tricolore	Guy TRONCAL Nathalie MONZAT
Directeurs de Course délégués aux ES	
ES 1 - 4	Jean-Claude HECTOR
ES 2 - 5	Patrice PRIOUX
ES 3 - 6	Pierre BOI
ES 7	Roger DESMOULINS
ES 8 - 11	Jean-Claude HECTOR
ES 9 - 12	Patrice PRIOUX
ES 10 - 13	Pierre BOI
Directeurs de Course délégués adjoints aux ES	
ES 1 - 4	Jean-Luc MEY
ES 2 - 5	Gérard FROGER
ES 3 - 6	Gérard GHIGO
ES 8 - 11	Jean-Luc MEY
ES 9 - 12	Gérard FROGER
ES 10 - 13	Gérard GHIGO
Adjoints à la Direction de Course aux ES Postes Inter	
ES 1 - 4 Inter 1	Laurent MAZAUD Alain BONNAUD
ES 2 - 5 Inter 2	Serge FAUVEL Jean-Michel BRIAT (stg)
ES 3 - 6 Inter 3	Jean-Pierre MANCINELLI
ES 8 - 11 Inter 4	Jean François POMMIER
ES 9 - 12 Inter 5	Laurent MAZAUD Alain BONNAUD
ES 9 - 12 Inter 6	Serge FAUVEL Jean-Michel BRIAT (stg)
ES 10 -13 Inter 7	Jean François POMMIER
Inter 8	Roger DESMOULINS
Inter 9	Jean-Pierre MANCINELLI
<b>Séance d'Essai</b>	
Directeur de Course	Guy TRONCAL
Commissaire Sportifs	Jean-Marie NOZIERE Roland LAVERGNE

<b>Commissaire Général</b>	Jean Michel FILLOUX
<b>Médecin Chef</b>	Dr Christine LESPIAUCQ
<b>Commissaires Techniques:</b>	
Président (FFSA)	Christian BONIN (A)
Membres (ASALAC)	Jean-Luc CHEYRONNAUD
Hervé HENO (A)	Jack JOURDAIN (A)
Jacques PEROUCHEAU (A)	Cédric DAURAT (B)
Lionel DUBOIS (B)	Claude PINA (B)
Robert VINCENT (B)	André SIMONNEAU (C)
Marcel TOURTE (C)	Sébastien VERRON (C)
Julien CHARENTON (Stg)	Vincent DARLAVOIX (Stg)
Désignés par les constructeurs	Peugeot Coupe 206 Suzuki Rally Cup FFSA

**Commissaire Technique A ou B responsable du marquage des pneumatiques**

Robert VINCENT

**Chargés des Relations avec les Concurrents**

Responsable Philippe AGOSTINIS  
Aurélié FERNANDES  
Gérard MAURIN  
Claudie SIALELLI  
Michel VAURIE  
Laurent TEILLARD

**Juges de faits** Responsable Emmanuel ANNICOTTE  
Hubert MILLET LAGE  
Roland LAVERGNE  
Jean-Marie NOZIERE

**Commissaire Sportif délégué à la publicité**

Jean-François GARGUELLE

**Chargé de Presse FFSA** Georges COLIN

**Chargés des Relations avec la presse** Patrick GERGOUIL

**Responsables Généraux des ES** Alain BRUN  
Monique BRUN

**Responsable matériel Chronométrage et Radios** Martial LEGUE  
Jean-Marc SEGOUIN

**Chargé des relations avec les autorités** Michel BOUIN

**Informatique:** Patrick SOFT

**Chronométrage:** LIBRE au 1/10<sup>ème</sup> de seconde

A l'exception des Membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement sont Juges de faits.

**PROTOCOLE**

Dominique FILLOUX Philippe GUERY  
Jean-François PEROTTO Pierre-Louis PUYGRENIER

Responsables des ES  
ES Séance d'Essai  
ES 1 - 4 Xavier VAUCIEUX  
ES 2 - 5 Pascal CHASTAGNAC  
ES 3 - 6 Philippe RAGOT  
Serge VILLEGIER

ES 7 Xavier VAUCIEUX  
ES 8 - 11 Pascal CHASTAGNAC  
Philippe RAGOT  
ES 9 - 12 Jérôme FAUVEL  
ES 10 - 13 Maurice DOUSSAUD  
Charles DELAGE

Matériel ES Michel THOUVENIN  
Hervé ROUGERIE

Responsable Cibistes Pierre PENTHOU

Parcs Michel BLANC

Matériel Gérard GRENIER  
Michel PUIG  
Philippe THOME

**1.2 Eligibilité**

**Le Rallye REGION LIMOUSIN compte pour:**

- \_ Le Championnat de France Pilote des Rallyes
- \_ Le Classement Promotion - Trophée MICHELIN
- \_ Le Classement Copilote
- \_ Le Classement Féminin
- \_ La SUZUKI Rally Cup FFSA
- \_ Coupe PEUGEOT 206
- \_ La Coupe de France des Rallyes (coefficient 3)
- \_ Le Championnat Régional Limousin (Pilote, Copilote et Féminin)

**1.3 Vérifications**

Les concurrents recevront avec leur accusé de réception d'engagement, leur convocation, incluant toutes les informations nécessaires (vérifications administratives et techniques, marquage des pneus, ...) pour les vérifications qui auront lieu au **Parc des Expositions de Limoges** (bd Robert Schumann, 87100 LIMOGE) le jeudi 7 juin entre 17h et 24h.

NB : *les vérifications administratives pourront avoir lieu (et sont recommandées) à la prise du Carnet d'Itinéraire (Road-Book), l'équipage devant être au complet.*

**REMARQUES : Toutes les rues et voies d'ESTER TECHNOPOLE seront interdites aux remorques (qui pourront être déposées dans le parc organisé à cet effet à l'arrière du parking du Palais des Expositions de Limoges).**

Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités suivantes

- Jusqu'à 30 mn :	15 €
- De 30 mn à 1 heure :	30 €
- Par heure supplémentaire :	15 €

(Jusqu'à fermeture du contrôle toute heure commencée étant due).

Pour les équipages concernés, le marquage des pneumatiques aura lieu à : Parc des Expositions de Limoges (bd Robert Schumann, 87100 LIMOGE)

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées à :

Vérifications finales : Concession Alfa-Roméo – Mitsubishi  
Espace PERICAUD Automobiles  
6, rue Edouard Goursat – 87280 LIMOGE

**ARTICLE 2 ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

\*\*\*ASSURANCES : Les véhicules d'assistance, même porteurs de plaques de rallye " ASSISTANCE " ne peuvent en aucun cas être considérés comme participant officiellement au rallye. Ils ne sont pas couverts par la police d'assurance de celui-ci, et restent sous la seule responsabilité de leur propriétaire.

**ARTICLE 3 CONCURRENTS & PILOTES**

### 3.1 Demande d'engagement inscriptions :

#### 3.1.1 Concurrents admis

Conforme au règlement standard FFSA

3.1.5 Toute personne qui désire participer au RALLYE REGION LIMOUSIN doit adresser au secrétariat du Rallye :

**ASALAC**

**8, RUE PIERRE-DE-FERMAT 87280 LIMOGES**

**Tél. 05.55.04.19.69 - Fax 05.55.04.19.70**

la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée,  
- **jusqu'au lundi 21 mai 2007 à 24h 00** (cachet de la poste faisant foi) pour les pilotes participants au CFR et les Coupes de Marque  
- **jusqu'au lundi 28 mai 2007 à 24h 00** pour les autres concurrents (cachet de la poste faisant foi).

3.1.10 Le nombre maximum des engagés est fixé à 200 véhicules tous rallyes confondus.

3.1.11.1 Les droits d'engagement sont ainsi fixés:

**850 €** avec la publicité facultative des organisateurs

(650 € pour les Coupes de Marque)

**1700 €** sans cette publicité

La demande d'engagement doit, en outre, être accompagnée

- De la photocopie de la 1<sup>ère</sup> page de la fiche d'homologation
- De la photocopie de la carte grise de la voiture ou du document correspondant
- De la photocopie du permis de conduire
- De la photocopie des licences du pilote et du copilote
- De deux photos d'identité (format 4x4 cm) pour chaque membre de l'équipage

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Ces derniers comprennent la prime d'assurance garantissant la responsabilité civile du concurrent à l'égard des tiers et également une plaque "ASSISTANCE".

**Le montant des droits d'engagements et tous les suppléments éventuels seront encaissés par l'association organisatrice avant le départ du rallye**

### 3.2 Equipages

Conforme au règlement standard FFSA.

### 3.3 Ordre de départ

Pour la 1<sup>ère</sup> étape, l'ordre des départs sera celui défini par l'article 3.3 du championnat de France des Rallyes.

Pour la 2<sup>ème</sup> étape, l'ordre des départs sera celui du classement général à l'issue de la 1<sup>ère</sup> étape, dans les conditions définies dans l'article 3.3 du championnat de France des Rallyes.

## ARTICLE 4 VOITURES & EQUIPEMENTS

### 4.1 Voitures autorisées

Groupes A et FA, y compris WRC, Super 1600 et Kit-Cars

Groupes N et FN

Groupes F 2000

GT de série

Super 2000

FRC

Sont également admis les véhicules des Coupes de Marques Peugeot et Suzuki selon la réglementation de ces coupes.

### 4.1.3 Pneumatiques

Conforme aux articles 4.2 règlement standard FFSA et 4.1.3 du règlement du Championnat de France des Rallyes.

## 4.3 Assistances

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée exclusivement dans les parcs

### 4.3.2.1 Parcs d'assistance

Un CH d'entrée et un de sortie seront établis pour chaque Parc.

**Chaque concurrent engagé recevra une plaque d'assistance gratuite.**

Des plaques supplémentaires pourront être vendues sous réserve d'en faire la demande lors de l'engagement et sous réserve d'accord sur la surface utilisée pour le stationnement à l'intérieur des parcs d'assistance et au tarif suivant :

1 plaque : 180 € / plaques suivantes : 300 € l'unité

**Le m<sup>2</sup> supplémentaire sera vendu 12 € HT à condition d'en faire la demande et le paiement en même temps que l'engagement.**

**L'entrée en parc d'assistance se fera 2h00 avant la première voiture sauf accord avec le responsable de parc.**

**TOUT RECEPTIF EST INTERDIT A L'INTERIEUR DES PARCS D'ASSISTANCE**

**A L'ISSUE DE L'ASSISTANCE, LES CONCURRENTS DEVRONT LAISSER UN EMPLACEMENT SANS AUCUN DETRITUS, ET EN PARTICULIER DEVRONT CONSERVER LES BIDONS DE CARBURANT VIDES AVEC EUX.**

A l'extérieur de ce Parc, toutes interventions sur les voitures (réparation ou ravitaillement) ne pourront être effectuées que par les seuls membres de l'équipage avec les moyens du bord **sans l'apport d'aide extérieure quelle qu'elle soit.**

### 4.3.2.2 Ravitaillement

En conformité avec l'article 4.3 du Championnat de France des Rallyes, une zone de ravitaillement intermédiaire sera mise en place dans une station-service pour la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> étape.

Son emplacement sera précisé sur le carnet d'itinéraire et il sera réservé aux VOITURES des classes N4, F2 14 et F2 13.

### 4.3.2.3 Limitation de changement de pièces

Conforme à l'article 4.1.3 du règlement du Championnat de France des Rallyes.

### 4.4.2 Changements de pneumatiques

- Pour tous les concurrents, les changements de pneumatiques se feront uniquement dans le parc défini ci-dessus.

- La permutation des roues par les membres de l'équipage est autorisée en dehors du parc **sans aide extérieure.**

### 4.3.3 Définition de l'assistance interdite

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 5 PUBLICITE

La publicité obligatoire est :

Axis, McDonald's, BLS-Location, Conseil Régional Limousin

La publicité facultative est :

Ville de Limoges, NewSport

**IMPORTANT** : La pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye ou à proximité immédiate (visibles par les spectateurs), l'organisation d'opérations de relations publiques, de réception et en général l'utilisation à des fins publicitaires ou de promotion du nom, des images du rallye Limousin sont formellement interdites sans autorisation de l'organisateur. Ceci s'applique particulièrement à chaque entreprise, collectivité, association ou organisme apportant leur aide sous quelque forme que ce soit à un concurrent engagé. Le concurrent est solidairement responsable des actions de ses partenaires. En cas d'infraction, le concurrent devra verser à l'organisation une somme égale à 10 fois le montant de l'engagement. De même, la prise de vue vidéo ou film hors du cadre privé et familial ainsi que la commercialisation de toute image

sous quelque forme que se soit est interdite sans accord de l'organisateur

## ARTICLE 6 SITES & INFRASTRUCTURES

### 6.1 Description

Le Rallye REGION LIMOUSIN représente un parcours de 723,91 kilomètres entièrement sur asphalte dont 13 épreuves spéciales (7 différentes) d'un total de 225,02 kilomètres. Il est divisé en 3 étapes et 7 sections

#### 1<sup>ère</sup> Étape : « La Haute-Vienne 1 »

##### 3 Épreuves Spéciales:

ES 1 NEUVIC - CHATEAUNEUF(10,310 km)

ES 2 ST-AMAND - ST-JULIEN (20,360 km)

ES 3 MASLEON - McDONALD's (11,820 km)

Soit 42,490 kilomètres d'Épreuves Spéciales

#### 2<sup>ème</sup> Étape : « La Haute-Vienne 2 »

##### 4 Épreuves Spéciales:

ES 4 NEUVIC - CHATEAUNEUF(10,310 km)

ES 5 ST-AMAND - ST-JULIEN (20,360 km)

ES 6 MASLEON - McDONALD's (11,820 km))

ES 7 VILLE DE LIMOGES (2,340 km)

Soit 44,830 kilomètres d'Épreuves Spéciales

#### 3<sup>ème</sup> Étape : « La Corrèze »

##### 6 Épreuves Spéciales:

ES 8 / 11 LUBERSAC - BENAYES (18,130 km)

ES 9 / 12 UZERCHE - ST-YBARD (14,420 km)

ES 10 / 13 ORGNAC-BEYSSAC-ESTIVAUX-VIGEOIS (36,300 km)

Soit 137,700 kilomètres d'Épreuves Spéciales

L'itinéraire horaire fait l'objet de l'Annexe "Itinéraire" au présent règlement. **Le road book sera disponible**, pour les concurrents régulièrement engagés, au Secrétariat du Rallye à partir du **vendredi 1 juin 2007 à 9h00**. Un exemplaire du road-book sera mis gratuitement à la disposition de chaque équipage. Des exemplaires supplémentaires seront disponibles moyennant paiement de 40 € par exemplaire.

### 6.2 Reconnaissances:

Conforme aux articles 6.2 règlement standard FFSA et du règlement du Championnat de France des Rallyes.

**LES RECONNAISSANCES INDIVIDUELLES HORS DATES SONT STRICTEMENT INTERDITES DE NOMBREUX CONTROLES SERONT EFFECTUES PAR LES ORGANISATEURS**

**REMARQUE IMPORTANTE :** Il est particulièrement recommandé aux concurrents de respecter scrupuleusement le Code de la Route lors de leurs reconnaissances de l'itinéraire du Rallye ; ils ne doivent en aucun cas effectuer des essais de vitesse. Chacun doit se montrer digne de la compréhension et de la sympathie manifestées par les habitants des régions traversées, en veillant avant tout à leur sécurité. Les organisateurs pourront refuser le départ à tout concurrent ayant fait l'objet d'un constat d'infraction sur le parcours du rallye, sans qu'il puisse prétendre au remboursement de ses droits d'engagement.

- Lors du retrait du carnet d'itinéraire il sera remis aux concurrents, une feuille de pointage (3 passages par ES), des autocollants « RECONNAISSANCES » avec un numéro d'ordre. Pour les concurrents inscrits au Championnat de France, au Trophée Michelin et aux Coupes de Marques il sera remis un cahier de prise de notes.

- Aux dates et heures considérées, les concurrents se présenteront au départ de chaque ES, et devront remettre leur feuille au responsable de l'organisation avant de passer sur le parcours. Ils n'auront donc la possibilité que de passer au maximum **3 fois** dans chaque ES.

- Ces passages se feront sur « route ouverte », dans le cadre du code de la route. Néanmoins, les organisateurs auront prévenu les autorités et les riverains.

**- IMPORTANT : nous tenons à vous informer que le jour du Rallye toutes les cordes seront matérialisées par de la rubalise ou des piquets selon le cas.**

### VOITURES

Les voitures utilisées pour les reconnaissances seront strictement de série, y compris dans l'aspect visuel à l'exception d'un lecteur de carte et d'un trip master ou équivalent et de deux phares additionnels. **Toutes les autres modifications sont interdites** et seront considérées comme infraction à la réglementation. L'autocollant "RECONNAISSANCES" avec numéro d'ordre, sera apposé au milieu et en haut du pare-brise et sur chaque vitre latérale arrière.

### CAHIERS DE PRISE DE NOTES

Chaque concurrent (à l'exclusion des concurrents inscrits à **aucun championnat**) recevra un cahier de prise de note. L'utilisation de ce cahier, à l'exclusion de tout autre document du même type, est **OBLIGATOIRE** pendant les reconnaissances et le rallye. Ils devront être présentés à chaque contrôle de reconnaissance ou à chaque contrôle en cours de rallye. Les marques posées par l'organisateur devront être lisibles. La présence à bord du véhicule d'autres documents sera considérée comme étant une fraude.

### FEUILLES DE POINTAGE

Elles seront à remettre impérativement aux vérifications administratives

### DVD

Les concurrents peuvent également commander lors de leur demande d'engagement, le DVD des ES (vidéo des ES avec incrustations du trip) au tarif de 25 € pièce. Il sera remis lors de la remise du carnet d'itinéraire. Le nombre de DVD commandé est libre.

### Sanctions

- En dehors des jours et heures autorisées  
Conforme à l'article 6.2.4 du règlement standard FFSA. Dès la première infraction, départ refusé, amende du montant de l'engagement et demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA en conformité avec l'article 6.2 du règlement standard des rallyes (*les 3 sanctions sont cumulées*).

- Autres infractions

Conforme à l'article 6.2.4 du règlement standard FFSA.

- Durée des reconnaissances

Conforme à l'article 6.2.5 du règlement standard FFSA.

### PLANNING

**Les reconnaissances les 3 et 4 ou les 7 et 8 juin 2007**

**Le "panachage" week-end / semaine est interdit**

Planning des reconnaissances :

Samedi 2 juin 2007	<b>ES 1/2/3/4/5/6 de 8 h00 à 20 h 00</b>
Dimanche 3 Juin 2007	<b>ES 8/9/10/11/12/13 de 8 h 00 à 20 h00</b>
Mercredi 6 Juin 2007	<b>ES 8/9/10/11/12/13 de 8 h 00 à 20 h00.</b>
Jeu di 7 Juin 2007	<b>ES 1/2/3/4/5/6 de 6 h00 à 14h 00</b>

**ES 7 : exclusivement à pied le samedi 2 et le mercredi 6 juin de 21 h 00 à 23 h 00**

### 6.3 Carnet de contrôle

Conforme au règlement standard FFSA.

### 6.4 Circulation

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Une cérémonie de Départ au Podium ESTER-Technopole (sur convocation) avec présentation des équipages des Championnats de France ainsi que des premiers classés aux coupes de marque sera organisée le jeudi 1<sup>er</sup> juin 2007. Les modalités de cette présentation seront communiquées aux concurrents et équipages concernés à la prise du Road book.

#### 7.1.9 Ouvreurs

Conforme à l'article 7.1.9 du règlement du Championnat de France des Rallyes.

### 7.2 Dispositions Générales Relatives aux contrôles

7.2.11 Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaire de route : Combinaison blanche et chasuble rouge  
Chef de poste : Chasuble rouge barré blanc  
Directeurs d'ES : Chasuble noire  
Relation Concurrents : Jaune marquée au dos

### 7.5 EPREUVES SPECIALES (ES).

Conforme au Règlement Standard FFSA.

#### 7.5.20 SEANCE D'ESSAI : « La Creuse »

**Tout pilote pourra s'inscrire pour cette Séance d'Essai moyennant une participation de 150 € qui devra être réglée et sera encaissée avant le déroulement de celle-ci au moment de l'engagement**

**Toute base d'essai non autorisée par l'ASA organisatrice entraînera pour les concurrents concernés l'interdiction de prendre part à la course.**

### ARTICLE 8 PENALITES - RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA.

### ARTICLE 9 CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA.

### ARTICLE 10 PRIX

Conforme au règlement standard FFSA et à l'article 10 du règlement du Championnat de France

#### a) TROPHEE MICHELIN

Conformément au règlement de ce trophée, les prix distribuables sont les suivants :

*Plus de 25 pilotes inscrits au Trophée Michelin :*

1 <sup>er</sup> :	9.000 €	5 <sup>ème</sup> :	2.500 €
2 <sup>ème</sup> :	6.000 €	6 <sup>ème</sup> :	2.000 €
3 <sup>ème</sup> :	4.500 €	7 <sup>ème</sup> :	1.500 €
4 <sup>ème</sup> :	3.500 €	8 <sup>ème</sup> :	1.000 €
9 <sup>ème</sup> au 12 <sup>ème</sup> inclus : 4 pneumatiques Michelin			
13 <sup>ème</sup> au 18 <sup>ème</sup> inclus : 2 pneumatiques Michelin			
+ 2 pneumatiques Michelin tirés au sort			

*De 16 à 25 concurrents inscrits De 6 à 15 concurrents inscrits*

1 <sup>er</sup> :	6.000 €	1 <sup>er</sup> :	4.500 €
2 <sup>ème</sup> :	4.500 €	2 <sup>ème</sup> :	3.500 €
3 <sup>ème</sup> :	3.500 €	3 <sup>ème</sup> :	2.500 €
4 <sup>ème</sup> :	2.500 €	4 <sup>ème</sup> :	2.000 €
5 <sup>ème</sup> :	2.000 €	5 <sup>ème</sup> au 8 <sup>ème</sup> inclus :	4 pn.
6 <sup>ème</sup> :	1.500 €	9 <sup>ème</sup> au 14 <sup>ème</sup> inclus :	2 pn.
7 <sup>ème</sup> au 10 <sup>ème</sup> inclus :	4 pn.	+ 2 pneumatiques tirés au sort	
11 <sup>ème</sup> au 16 <sup>ème</sup> inclus :	2 pn.		
+ 2 pneumatiques tirés au sort			

*De 1 à 5 concurrents inscrits*

1 <sup>er</sup> :	3.500 €	3 <sup>ème</sup> au 5 <sup>ème</sup> inclus :	4 pn.
2 <sup>ème</sup> :	2.500 €	+ 2 pneumatiques tirés au sort	

**b) CLASSES** (Concurrents hors Trophée Michelin et hors Coupes de Marques) :

CLASSES	1er	1 Engt	si 1 à 4 partants
	2ème	1/2 Engt	si 5 à 10 partants inclus
	3ème	1/4 Engt	à partir de 11 partants

**c) COUPES** (les coupes ne sont pas cumulables)

Des coupes récompenseront :  
Les 3 premiers du scratch  
Les 3 premiers au classement Promotion  
Les vainqueurs de chaque classe  
La première féminine.

#### d) RECOMPENSES AUX OFFICIELS

10 Coupes seront attribuées :  
3 à des Commissaires de Route  
3 à des cibistes  
3 à des membres des Equipes Matériel  
1 à un Motard Sécurité Public

La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée. Les trois premiers pilotes du classement général devront se présenter à la salle de presse dans un délai maximum de 30 minutes

**Tous les chèques seront envoyés mardi 12 juin 2007**